

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2009

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean DENAIS, M. Didier BUQUIN, M. Charles RIERA, Mme Patricia FAVRE-VICTOIRE, Mme Michèle CHEVALLIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Lucien VULLIEZ, Mme Edith GALLAY-BRUNET, M. Michel PITTET, Mme Marie-Martine DICK, M. Claude DETRAZ, Mme Joëlle BOUCHIER, M. François PRADELLE, Mme Elisabeth BONDAZ, Mme Chantal DARCO, M. Jean-Claude DRUART, Mme Marie-Christine DESPREZ, M. Laurent GRABKOWIAK, Mme Jacqueline SIROUET, Mme Evelyne GARÇON, M. Jean-Paul GERARD, Mme Edith LANVERS, M. Guy HAENEL, M. Georges CONSTANTIN, Mme Christiane ALBERTINI-PINGET, M. Jean-Paul MOILLE, Mme Virginie JOST-MARIOT (arrivée à 19h45), M. Paul LORIDANT, Mme Brigitte BAPT-DUFRESNE, M. Christophe ARMINJON, M. Didier CHESSEL (arrivé à 19h50), M. Stéphane GANTIN, Mme Isabel CONCEICAO-TOMAZ.

ETAIENT EXCUSES :

Mme Chantal CHAMBAT, M. Gilles CAIROLI, M. Antonio FERNANDES, Mme Jocelyne RAYMOND, Mme Annie PREVAND, M. Cédric DALIBARD.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Chantal CHAMBAT	à	M. François PRADELLE
M. Gilles CAIROLI	à	M. Claude DETRAZ
M. Antonio FERNANDES	à	M. Jean-Claude DRUART
Mme Jocelyne RAYMOND	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Annie PREVAND	à	M. Didier CHESSEL (à partir de 19h50)
M. Cédric DALIBARD	à	M. Stéphane GANTIN

Le Conseil a nommé Monsieur DETRAZ, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 novembre est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire précise que les sous-mains comportent la délibération relative au marché de carburant et celle relative à l'avenant n°4 du contrat de gestion du Centre Social Inter Quartiers, toutes deux complétées suite aux Commissions d'Appel d'Offres ; et que celle relative aux acomptes sur subventions annuelles a été modifiée pour tenir compte d'un ajout concernant un acompte à l'association Dangerous Team pour ses cotisations 2010.

Suite à ces compléments, l'ordre du jour est adopté.

RESSOURCES HUMAINES

PERSONNEL COMMUNAL - ELEMENTS DE REMUNERATION DES ASSISTANTES MATERNELLES EMPLOYEES PAR LA VILLE DE THONON-LES-BAINS

La loi n°2005-706 du 27 juin 2005, ainsi les différents décrets (n° 2005-1772, n° 2006-464, n° 2006-627, n° 2006-1153,...) publiés ultérieurement, prévoient l'instauration d'un dispositif relatif à la rémunération des assistantes maternelles employées par les collectivités locales. La Ville de Thonon-les-Bains les emploie au sein de la Crèche Familiale.

Dans ce contexte, le contrat de travail qui précise et détaille le lien entre l'assistante maternelle et la collectivité employeur, prévoit que les éléments liés à cette rémunération soient fixés par l'assemblée délibérante. Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de fixer à compter du 1^{er} janvier 2010, les éléments de rémunération des assistantes maternelles.

Monsieur CONSTANTIN s'interroge sur la légalité de la proposition de majoration versée pour les heures effectuées au-delà des 45 heures de travail hebdomadaire, en considération de la durée légale du temps de travail de 35 heures.

Monsieur RIERA lui indique que ces tarifs sont conformes aux décrets en vigueur.

Sur proposition de Madame BAUD-ROCHE, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les propositions présentées.

POLITIQUE DE LA VILLE - REMUNERATION DES EMPLOIS TEMPORAIRES DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION

La Commune doit recourir à l'emploi d'agents non titulaires pour assurer des missions ponctuelles et non permanentes dans le domaine de l'animation (centre de la Grangette, centre de loisirs, contrat éducatif local,...).

Ces emplois créés ponctuellement par la collectivité, voient leurs rémunérations fixées suivant le niveau de responsabilités et de compétences requises.

Monsieur RIERA précise que la dernière revalorisation de la rémunération 2010 des animateurs de Centre de Loisirs a été modifiée et sera portée à 61,74 € (salaire brut journalier).

Monsieur ARMINJON souhaite des précisions sur les rémunérations de base des intervenants diplômés, et pense que l'on devrait s'en référer à la convention collective.

Monsieur RIERA lui indique que les montants sont historiquement revalorisés mais que le calcul peut lui être transmis si besoin.

Sur proposition de Monsieur RIERA, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la formule d'évolution annuelle des rémunérations présentées et son application à la liste des emplois référencés, les crédits correspondants seront inscrits au budget.

PERSONNEL COMMUNAL – MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL AUPRES DU CCAS

Le CCAS de la Ville de THONON LES BAINS nécessite le recrutement d'un agent pour palier au départ à la retraite d'un agent qui assurait la mission de direction de cet établissement public, et pour assurer la continuité du service en matière de direction de cet établissement.

La Ville de THONON les BAINS disposant au sein de ses effectifs d'un agent de catégorie A non titulaire susceptible de pouvoir assurer ces missions pour le CCAS, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition avec le CCAS de la Ville de THONON LES BAINS d'un attaché territorial non titulaire à raison de 100% de son temps pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2010, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur CONSTANTIN demande des précisions sur la personne chargée de procéder à la notation de l'agent.

Monsieur le Maire lui indique, qu'en sa qualité de Président du CCAS, cette tâche lui incombe.

Sur proposition de Madame DICK, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions présentées.

CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET, NON PERMANENT, RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION POUR UNE MISSION PONCTUELLE DE 12 MOIS - POSTE D'ANIMATEUR MULTIMEDIA

La Commune doit recruter un agent qui sera chargé d'animer les Espaces Publics Numériques en assurant l'accueil des usagers au sein des équipements municipaux de proximité, ainsi qu'en proposant et suivant des actions pour lesquelles le support multimédia interviendra en tant qu'outil.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création de ce poste d'Animateur Multimédia, poste non permanent relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation pour une mission ponctuelle de 12 mois à temps complet et le cas échéant renouvelable 1 fois selon les crédits accordés par l'Etat et la Région Rhône-Alpes et selon le bilan de l'action qui sera réalisé et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur ARMINJON regrette à la lecture de ce projet de délibération, la médiocre qualité rédactionnelle comportant des termes quelque peu déconcertants.

Monsieur RIERA rappelle le principe de démocratie participative, notamment comme il est à constater sur le blog interquartier alimenté par les usagers eux-mêmes et usant parfois d'un vocabulaire fertile.

Sur proposition de Monsieur RIERA, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le contrat s'y rapportant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS POUR UNE MISSION PONCTUELLE - POSTE D'ASSISTANT(E) DU CHEF DE PROJET CUCS

Sur proposition de Monsieur RIERA, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création du poste d'assistant(e) au Chef de Projet CUCS, poste à temps non complet (17h30 hebdomadaires) relevant du grade des adjoints administratifs de 2^{ème} classe, pour une mission ponctuelle d'un an renouvelable et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat s'y rapportant.

TRAVAUX

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'INSTALLATION DES OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES FEUX LUMINEUX DE SIGNALISATION

Suite au marché à bons de commande avec l'entreprise SPIE SUD-EST et à l'arrêt de la série des indices ICHTTS, l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) a diffusé, le 3 juillet 2009, les nouveaux indices du coût horaire du travail « ICHT révision 2009 ». Quatorze indices ICHT ont été proposés pour les remplacer et sont calculés en base 100, décembre 2008.

Il convient donc de remplacer, par avenant, l'indice ICHTTS1, prévu dans la formule de révision du marché d'entretien et d'installation des ouvrages d'éclairage public et des feux lumineux de signalisation, par l'indice ICHT-IME.

Monsieur CONSTANTIN s'interroge sur le choix de l'indice retenu dans l'avenant présenté.

Ce choix résulte du remplacement légal (suivant la consultation du site internet « Le Moniteur ») des indices ICHTTS par l'indice ICHT-IME.

Sur proposition de Monsieur VULLIEZ, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

FINANCES

FOURNITURE DE CARBURANTS POUR LES VEHICULES MUNICIPAUX – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Le marché relatif à la fourniture de carburants pour les véhicules municipaux arrive à échéance le 31 décembre 2009.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 30 novembre et 14 décembre 2009, a retenu la proposition de la société THEVENIN & DUCROT DISTRIBUTION dont la station est située 17 avenue des Vallées à Thonon-les-Bains.

Sur proposition de Monsieur VULLIEZ, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, la signature du marché suscité.

ELECTIONS REGIONALES 2010

Dans le cadre de la préparation des élections régionales des 14 et 21 mars 2010, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'instaurer le principe de la gratuité d'une salle de réunion par liste ou candidat et par tour d'élection. Ainsi, il s'agirait d'attribuer gratuitement à chacun une salle, au Château de Sonnaz, aux Ursules ou à l'Espace Tully, pour une réunion publique en soirée pour chaque tour ;
- de déterminer pour chaque liste ou candidat la possibilité d'utiliser la photothèque de la Commune en fixant un tarif de prêt pour les photos d'archives, soit 15 € par document.

Sur proposition de Monsieur PRADELLE, le Conseil Municipal adopte, l'unanimité, les propositions présentées.

CULTURE ET PATRIMOINE – FONDATION RIPAILLE - CONVENTION TRIPARTITE POUR 2010-2012

Après concertation entre les différentes collectivités publiques membres de la Fondation (Etat, Département de Haute Savoie et Ville de Thonon-les-Bains), il a été convenu de faire de l'année 2009 une année particulière de réflexion sur le projet du Château de Ripaille.

Après plusieurs années de difficultés financières, le constat du manque de ressources propres de la Fondation ne pouvant être laissé à la seule charge des collectivités publiques, il convenait d'examiner les conditions dans lesquelles ce partenariat pouvait continuer à l'avenir.

Il s'agissait d'un quadruple projet :

- de clarification des objectifs fondamentaux de l'organisation, assortie éventuellement d'une modification des statuts sur ce plan si cela était nécessaire,
- d'amélioration de la gouvernance de la Fondation et de rétablissement d'un fonctionnement permettant aux collectivités publiques de définir et de soutenir un projet commun,
- de définition d'un projet de développement réaliste sur la base duquel les collectivités publiques pourraient s'engager sur plusieurs années,
- de recherche de moyens de financement propres à la fois ponctuels, de nature exceptionnelle, destinés à sortir l'établissement de la crise qu'il connaît, mais également de nature plus durable, destinés à accompagner un développement permettant d'approcher voire d'atteindre l'autonomie.

Après une année de travail sur ces 4 axes, un ensemble de progrès significatifs paraissent suffisants à un engagement tripartite et triennal, afin notamment de permettre à la Fondation de présenter ses projets à des partenaires extérieurs publics et privés.

Madame ALBERTINI regrette que ce dossier ne soit pas étudié au préalable par la Commission Culture.

Monsieur ARMINJON fait part de son étonnement face à cette délibération et à la convention jointe, comme si la Commune découvrait une situation pourtant claire dans les statuts de la Fondation. Il s'interroge sur la part d'investissement, en terme de budget, pour la Commune.

Monsieur le Maire indique que l'information n'est pas stipulée dans le projet de convention. La Commune lutte avec la Fondation contre son « inertie dans l'immobilisme ». L'héritage d'un système de gouvernance permet certes à la fondation de vivre, cependant les projets ambitieux pourraient trouver des financements dans l'avenir avec une feuille de route. Il faut donc des projets concrets pour un nouveau départ avec l'espoir que la situation actuelle évolue. Les idées ne sont donc pas en reste, le problème actuel restant la gouvernance de la Fondation.

Madame JOST-MARIOT arrive en séance.

Monsieur ARMINJON sollicite, pour acter la convention, une présentation détaillée de la phase opérationnelle et le calendrier de cette réalisation.

Monsieur le Maire explique que le projet reste à concrétiser avec la Fondation en raison de son caractère privé. L'Etat s'interrogeant également sur sa place au sein de cet organisme.

Monsieur ARMINJON propose d'instaurer un mécénat d'entreprise pour la réhabilitation du Château et d'envisager un fonctionnement pour les besoins publics. Selon lui, il serait judicieux de développer l'investissement dans ce sens.

Monsieur le Maire rappelle les accords de Ripaille en 1977. Le problème reste toujours le même : le positionnement de l'Etat. La Commune, quant à elle, permet le fonctionnement de la Fondation et serait totalement disposée à proposer des manifestations intéressantes. Elle reste, avec le Conseil Général, les principaux financeurs à hauteur de 90 %.

Monsieur CONSTANTIN relève que ce débat reste le même depuis des années. Il note un décalage dans l'exposé des motifs et les articles de la convention qui restent stériles. Il propose que la Commune fasse des propositions, après une réflexion en Commission Culture et un lien avec une perspective de financement.

Monsieur le Maire partage son avis. Cependant, la nature des difficultés rencontrées se porte sur le caractère privé du domaine de la Fondation et du pouvoir de son Président. Pour exemple, il rappelle les circonstances complexes liées à la proposition d'ouverture des jardins, ou à la programmation d'un festival de musique à Ripaille dont les tribunes se trouvaient implantées sur le terrain privé. Le Président de la Fondation souhaitant également donner son aval à la MAL sur la programmation.. Ce festival est passé ainsi de 1 500 personnes à Ripaille à 5 000 à 6 000 personnes aujourd'hui dans le domaine de Montjoux, ce que ne pouvait permettre l'organisation initiale.

La volonté est donc concrète pour soumettre des projets mais le débat reste le même sur le Domaine de Ripaille, patrimoine extraordinaire, protégé et préservé. Il reste donc difficile de faire bouger la situation avec la présence au sein du Conseil d'administration de membres issus de divers ministères.

Monsieur CONSTANTIN suggère de convier le Ministère des Affaires Etrangères, eu égard au lien de Ripaille avec l'ONU, ou encore de faire connaître au Président de la Fondation la situation du Château d'Urquhart au bord du Loch Ness en Ecosse, site qui ne bénéficie pas du même cadre, mais qui a une activité et un dynamisme bien supérieur à la Fondation Ripaille.

Monsieur le Maire reste attentif aux avis apportés et confirme son accord sur le fond.

Suite à ces observations et sur proposition de Madame FAVRE-VICTOIRE, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le projet de convention tripartite et autorise M. le Maire à le signer.

POLITIQUE DE LA VILLE – ANTENNE DE JUSTICE ET DU DROIT – CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ET AU FINANCEMENT DES MESURES D'EVICIONS DES CONJOINTS VIOLENTS – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR L'ASSIJES DE L'INTERVENANT SPECIALISE EN CHARGE DU SUIVI DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

Monsieur RIERA, après avoir présenté ce projet, indique que la Ministre de la Justice a cité la Commune de Thonon, comme ville précurseur de la mise en place de ce dispositif.

Monsieur CHESSEL arrive en séance.

Monsieur CONSTANTIN sollicite un éclaircissement sur l'article 2 de la convention où il est fait état de la prise en charge par l'ASSIJES des frais d'hébergement temporaire dans une résidence sociale et s'étonne que le conjoint violent ne participe pas au financement des frais engendrés pour son logement provisoire.

Monsieur RIERA lui indique que le principe rejoint celui des personnes incarcérées. D'autre part, il explique que les conjoints violents ne cessent pas de participer aux charges d'entretien de leur famille malgré leur éloignement, telles que le paiement du loyer ou du crédit immobilier du domicile conjugal où réside leur conjoint.

Sur proposition de Monsieur RIERA, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve le projet de convention relative au fonctionnement et au financement des mesures d'éviction des conjoints violents,
- approuve le projet de convention relative à la mise à disposition par l'ASSIJES de l'intervenant spécialisé en charge du suivi des auteurs de violences conjugales,
- autorise Monsieur le Maire, et Président du Conseil Inter Communal de Sécurité et de Prévention de la délinquance, à signer ces conventions.

POLITIQUE DE LA VILLE – PROLONGATION DU CONTRAT DE GESTION DU CENTRE SOCIAL INTER QUARTIERS ET EXTENSION DE L’ACTIVITE A L’ORGANISATION D’UN STAGE DE SKI EN FEVRIER – AUTORISATION DE SIGNER L’AVENANT N° 4

La Commune de Thonon-les-Bains a lancé une procédure de délégation du service public d’animation périscolaire et de proximité qui n’est pas encore aboutie. De ce fait, il est nécessaire de prolonger la durée du marché conclu avec l’établissement Léo Lagrange Centre Est initialement fixée à trois ans, soit du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009.

La durée du marché pourrait être prolongée de 4 mois ; le terme en serait ainsi fixé au 30 avril 2010. Il serait de ce fait demandé au prestataire d’organiser un séjour « ski-surf » de 5 jours pour 50 jeunes de 12-17 ans lors des vacances de février 2010.

Monsieur CONSTANTIN rappelle que la majorité avait voté, au mois d’avril 2009, le principe de la délégation de service public pour l’animation à compter du 1^{er} janvier 2010, et qu’à présent, il est demandé une prolongation de quatre mois supplémentaires avant la mise en route de cette organisation. Par conséquent, il voudrait savoir à qui incombe la charge des deux stages de ski en février et pourquoi le service Jeunesse n’assure pas cette organisation.

Monsieur RIERA indique que la prise en charge des activités de proximité est gérée depuis le 1^{er} juillet 2009 par le Centre Social Inter Quartier et que cette délibération est établie dans un souci de transparence, afin d’autoriser la prise en charge de ce stage par le Service Jeunesse et que la procédure de délégation de service public liée à l’animation devrait débiter à compter du 1^{er} mai 2009

Sur proposition de Monsieur RIERA, le Conseil Municipal, décide, par 33 voix pour et 6 abstentions (M CONSTANTIN, M MOILLE, M LORIDAN, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, Mme BAPT-DUFRESNE) :

- d’approuver l’avenant n°4 ci-joint relatif à la prolongation du marché avec le titulaire du contrat et l’avenant tripartite à la convention d’objectifs et de financement avec la C.A.F.,
- d’autoriser Monsieur les Maire à les signer.

EDUCATION – ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES DE TOUSSAINT ET DES MERCREDIS - REMBOURSEMENT D’UNE PRESTATION A DES FAMILLES

Sur proposition de Monsieur PITTET, le Conseil Municipal, autorise, à l’unanimité, le remboursement des sommes aux familles selon la liste présentée en séance.

SPORTS - SITE DE SKI DE FOND DES MOISES – PROGRAMME DE TRAVAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

La modernisation du site de ski nordique des Moises nécessitant une intervention importante sur le foyer comme sur les pistes, un projet d’investissements a été conçu en concertation notamment avec l’association gestionnaire.

Aujourd’hui ce projet est prêt à être mis en œuvre et il s’agit donc de solliciter les financements auprès du Conseil Général de la Haute-Savoie dans le cadre du soutien aux sites de pratique de ski nordique.

Cette démarche s’accompagne d’une consolidation juridique du partenariat avec la commune d’Habère-Poche dans le cadre duquel la Commune de Thonon-les-Bains se verra transférer à titre gratuit le terrain d’assiette du foyer et en échange assurera la maîtrise d’ouvrage déléguée des travaux à conduire sur cet équipement.

Monsieur CONSTANTIN demande que soit corrigé dans le tableau du projet de budget le titre « répartition du foyer » par celui de « réhabilitation du foyer ».

Monsieur ARMINJON sollicite des explications sur l'article 3 de la convention et s'interroge sur le principe de ce transfert de propriété.

Monsieur PITTET explique que seul le chalet appartient à la commune de Thonon-les-Bains, le terrain sur lequel il est implanté appartenant à la commune d'Habère-Poche.

Monsieur le Maire rajoute que la Commune d'Habère Poche a déjà délibéré sur ce projet et qu'un avis favorable a été donné.

Sur proposition de Monsieur PITTET, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve le projet d'investissement présenté,
- approuve le projet de protocole d'accord joint,
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à la réalisation du plan d'investissements et notamment à signer le protocole d'accord ci-joint.

ALLOCATION DE VÉTÉRANCE DES SAPEURS POMPIERS – SUBVENTION AU S.I.D.I.S.S.T. POUR PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE

Sur proposition de Monsieur GRABKOWIAK, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (Monsieur CHESSEL ayant quitté la séance durant le vote de ce dossier), le versement au S.I.D.I.S.S.T. d'une subvention d'un montant égal à la somme demandée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers pour la prise en charge de cette allocation de vétéran, soit, pour l'exercice 2009 : 3 218,85 €, le montant figurant au budget de l'année en cours.

REFACTURATION DES CHARGES ASSURÉES PAR LA VILLE POUR LE COMPTE DU CCAS

Sur proposition de Madame DICK, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à conclure avec Madame la Vice-Présidente du CCAS une convention par laquelle le CCAS s'engage à rembourser à la Ville ses dépenses.

EXERCICE 2009 - VIREMENTS DE CREDITS ET DECISIONS MODIFICATIVES

Sur proposition de M. BUQUIN, le Conseil Municipal adopte, par 27 voix pour et 12 abstentions (M. CONSTANTIN, M. MOILLE, M. LORIDAN, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, Mme BAPT-DUFRESNE M. ARMINJON, M. CHESSEL, M. GANTIN, M. ARMINJON porteur du pouvoir de Mme RAYMOND, M. CHESSEL porteur du pouvoir de Mme PREVAND, M. GANTIN porteur du pouvoir de M. DALIBARD), la décision modificative et les virements de crédits présentés.

EXERCICE 2010 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - RAPPORT FINANCIER + VOTE DU BUDGET 2010

M. BUQUIN, à l'aide d'un diaporama, présente le projet de budget primitif 2010.

A noter en préambule de la présentation du budget : la transparence dont fait preuve la Municipalité avec la transmission du rapport du budget primitif.

Ainsi :

- les dépenses sont individualisées par service avec chaque variation d'activité chiffrée et expliquée,
- chaque dépense d'investissement est détaillée à l'euro près, toutes les dépenses prévues figurent donc dans le document.

La première caractéristique du budget concerne la stabilité des taux fiscaux pour l'année 2010 (le vote formel des taux interviendra en mars) pour la septième année consécutive.

Les mesures maximales d'abattements pour les taxes d'habitation des familles sont évidemment reconduites.

L'autofinancement net se situera à 3,78 M€ au budget 2010, il est en forte croissance et est tout à fait conséquent. Il traduit l'effort de la Commune pour autofinancer une part significative de ses investissements.

Des dépenses d'équipement encore ambitieuses au BP 2010 avec 16 M€ inscrits, le volume des réalisations de l'année 2009 devrait, une nouvelle fois comme en 2008, se situer aux alentours de 14 M€.

En dépit de cet effort d'ampleur en investissement, l'endettement demeure à un niveau modéré avec 27,6 M€ attendus à la fin de l'année 2009.

La particularité de la Commune est de parvenir à dégager une épargne brute significative afin de rembourser la dette et autofinancer une part importante des investissements dès le stade du budget.

Dès le BP (avec des recettes minorées, conformément au principe de prudence budgétaire), le taux d'épargne est de près de 16% des recettes de fonctionnement (au CA, il est généralement proche de 20% - il était même de 22% au CA 2008 alors que le taux d'épargne brute était de 15% au BP 2008).

Le poids du personnel est beaucoup plus faible qu'ailleurs (42,8 % des recettes contre 50% en général), traduction d'efforts constants de la Municipalité sur la maîtrise de son fonctionnement.

Le programme de dépenses d'équipement de 16 M€ est financé par l'épargne brute (7,2 M€) et les autres recettes d'investissement.

A noter qu'un emprunt d'équilibre de 8,3 M€ est inscrit au stade du budget.

Bien évidemment, cette recette d'emprunt est hypothétique, compte tenu de la minoration volontaire des recettes au stade du BP, le niveau de l'endettement devrait être stabilisé à la fin de l'exercice 2010 au niveau bas atteint à la fin 2009.

Les dépenses de personnel représentent 50% des dépenses de fonctionnement mais ce ratio n'est pas en soi significatif. En général, le personnel représente 55% des dépenses des communes (50% à Thonon).

Que ce soit en part des dépenses (50% contre 55% ailleurs), ou en part des recettes (42,8% contre 50% ailleurs), le poids des charges de personnel est plus faible que dans les autres communes, traduction du choix de la Ville de porter son effort sur l'équipement.

A noter par ailleurs que :

- le poids des frais financiers est tout à fait contenu puisqu'il ne représente que 3 % des dépenses de fonctionnement de la Ville. A noter également que les évaluations communales des taux d'intérêts sont très prudentes, largement supérieures aux taux actuels du marché,
- le poids des subventions d'équilibre versées aux régies municipales (parcs de stationnement, thermal, funiculaire) est tout à fait limité avec 3% seulement des dépenses de fonctionnement, la croissance des subventions d'équilibre en 2010 étant expliquée par la rénovation complète de l'établissement thermal,
- le poids des subventions est de 12%, avec 8% des dépenses municipales en subventions aux associations (soit 3,3 M€) et 4% au CCAS (1,5 M€).

Les impositions directes (taxes ménages et TP) représentent 46% du total, niveau inférieur à 50% depuis la suppression de la part salaire décidée en 1999. En réintégrant la part salaire, le seuil de 50% serait atteint.

D'autre part, concernant la réforme de la taxe professionnelle, la version votée par le Sénat est plutôt rassurante pour la suite, dans l'attente de la décision finale de la commission mixte paritaire et des ajustements législatifs promis en concertation avec les Elus dans le premier semestre 2010. Pour 2010, la Ville est assurée de percevoir au moins le produit de TP 2009, et pour les années suivantes, un fonds de garantie serait mis en place, avec un mécanisme de redistribution entre les collectivités gagnantes et perdantes à la réforme afin de neutraliser son impact.

Les trois soldes d'épargne enregistrent une croissance significative au BP 2010.

L'épargne brute s'inscrit avec 7,2 M€ au niveau le plus élevé de la période et indique un degré très significatif d'autofinancement des investissements 2010 dès le stade du budget.

Enfin l'épargne nette (élément d'équilibre budgétaire), soit le solde de fonctionnement moins le remboursement de la dette, se situe à 3,8 M€ ce qui permet d'évaluer la bonne situation financière de la Ville.

Concernant l'encours de dette, après avoir été proche de 36-37 M€ au début du mandat précédent, il se situerait désormais à 27,6 M€ au 1^{er} janvier 2010, traduction des efforts de la Ville pour maîtriser son fonctionnement tout en investissant massivement : 10 M€ investis en 2005 et 2006, 12,4 M€ investis en 2007 et 14,3 M€ réalisés en 2008 et encore 14 M€ attendus en 2009.

La Ville, grâce à une gestion rigoureuse, a donc su hausser son effort d'équipement tout en diminuant de 10 M€ la dette municipale.

La dette par habitant est passée de 1 170 € par habitant en 2005 à 857 € au 1er janvier 2010. La Ville se situe désormais nettement en-deçà de la strate qui affiche elle 1 100 euros /hab.

La capacité de désendettement présente un ratio essentiel d'analyse financière indiquant la capacité de la Ville à rembourser sa dette avec son épargne. Au BP 2010, ce ratio se situe à 3,9 années, soit un niveau excellent, le niveau à risque étant évalué à 10 ans.

En résumé, la Ville parvient en 2010 à dégager de son fonctionnement des marges importantes pour permettre d'autofinancer une part significative d'un programme ambitieux de 16 M€ d'investissements tout en maintenant un endettement modéré et des taux de fiscalité bien inférieurs à la moyenne comme le démontrait l'enquête du magazine « Capital » qui classait récemment la Ville de Thonon-les-Bains la 28^{ème} moins chère de France en impôts locaux sur les 340 Villes comprises entre 20 000 et 50 000 habitants.

En 2010, la part municipale du prix de l'eau augmentera de 2% pour se situer globalement à 1,51 €.

Il faut noter par ailleurs une tendance à la diminution des consommations d'eau par abonné, phénomène qui est observé également au niveau national.

Le volume d'investissements envisagé pour 2010 est de 1,3 M€.

Les investissements du budget assainissement seront en forte réduction en 2010 comme c'était déjà le cas en 2009, après les lourds travaux réalisés dans le cadre du chantier du contournement.

En conséquence, le volume d'investissements sera limité à 700 K€.

En 2010 les tarifs des anneaux du port seront inchangés.

Un volume d'investissement de 283 K€ est prévu et qui implique l'inscription d'un emprunt d'équilibre au stade du budget de 95 K€.

Le budget des parcs intègre depuis 2006 le parc du Belvédère suite aux travaux de modernisation et de mise en conformité.

Le contrat étant marqué par un mécanisme d'intéressement en faveur du délégataire en fonction d'objectifs de qualité du service, il est retenu par principe de prudence une hypothèse de bénéfice par le délégataire de l'intéressement pour l'ensemble de l'année, puisqu'il affiche d'excellents résultats de qualité du service.

A noter en 2010, des investissements limités à 140 K€ mais la nécessité d'inscrire des dépenses d'investissement pour 234 K€ du fait de la recette d'amortissement des investissements passés.

La subvention d'équilibre du funiculaire augmente de 15 K€ du fait de l'amortissement des travaux de remise en conformité électrique réalisés à la fin 2009.

Là encore, une enveloppe complémentaire de 18 K€ est prévue en sus des 10 K€ de travaux du propriétaire afin d'équilibrer le budget du fait de la recette d'amortissement des investissements passés.

Le budget 2010 du thermal est, par définition, très aléatoire et les réalisations de ce budget dépendront uniquement de l'avancement des travaux par Valvital et donc le rythme de versement de la subvention d'équipement communal.

Il a été fait le choix de retenir les hypothèses les plus défavorables en termes de coût pour le budget 2010 : demande de 1 M€ de subvention à la fin 2009 (rien d'appelé à ce jour par Valvital), réalisation de 4 M€ de travaux en 2010 avec mobilisation d'un emprunt de 5 M€ début juillet 2010.

En retenant ces aléas maximum, la subvention d'équilibre s'établirait ainsi à 411 K€.

Monsieur le Maire remercie Monsieur BUQUIN pour cette présentation.

Il indique qu'en 2010 le niveau d'investissement de la Commune sera supérieur à celui de 2009, nécessité incontournable dans cette période de crise économique. Ces investissements restent donc une priorité pour répondre aux besoins des Thononais, et un soutien aux entreprises du bâtiment et des travaux publics particulièrement touchées dans le contexte actuel.

Il présente ensuite les principaux projets d'investissement pour 2010, à savoir :

- Basilique Saint François - Réfection de façades et de couvertures : la Commune étant propriétaire du bâtiment envisage des travaux spectaculaires situés en plein cœur de la Ville ,
- Église St Hippolyte - Restauration intérieure : une très belle création qui va davantage valoriser ce lieu de fréquentation touristique qui attire chaque année plus de 20 000 visiteurs et dont la beauté du site ne nécessite aucune publicité,
- Château de Rives - Réhabilitation - Remplacement de la couverture : la DRAC impose les travaux à entreprendre, une subvention du CDRA contribuera au financement,
- Gymnase Champagne - Restructuration et extension : continuité des travaux qui s'achèveront à la rentrée 2011,
- Travaux d'économies d'énergie,
- Rénovation - Amélioration des groupes scolaires : la Commune est dotée de 9 groupes à entretenir en considération d'une période, pour les travaux les plus importants, limitée au mois de juillet, les entreprises du bâtiment étant en congé estival durant le mois d'août.
- FISAC - Plan Lumière - phase opérationnelle n° 2,
- FISAC - Gestion centralisée par bornes,
- Sécurisation de l'avenue de Corzent : une subvention de l'opération par la région Franco-Valdo-Genevois devrait être attribuée. Une réunion avec la commune d'Anthy va permettre d'envisager une continuité de ces travaux qui devraient également se poursuivre jusqu'à Evian. La commune de Publier envisage pour sa part l'installation de passerelles sur la Dranse , afin d'aboutir à terme à un prolongement du cheminement tout le long des rives françaises.

- Aménagement des abords du Lycée Professionnel du Chablais,
- Voie d'accès Centre de Secours, Centre Technique d'exploitation des routes du Département, Symagev - Secteur du Genevray : cette centralisation géographique nécessite la création de cette voie pour desservir 3 activités importantes.

Monsieur le Maire dresse un état sur les perspectives et problématiques, avec des crédits d'études pour préparer l'avenir.

- Il rappelle le potentiel à développer pour la Visitation offrant un centre culturel en plein cœur de la Ville.
- La Grangette sera également à l'étude pour mettre à la disposition des musiques actuelles une scène dans la salle des fêtes actuelle.
- Il souligne également la nécessité de travailler avec des cabinets spécialisés dans la collaboration complexe avec la SNCF et RFF pour le quartier de la gare.
- Intercommunalité : Suite aux réformes des collectivités territoriales et des documents sur le projet de SCOT pour une unité urbaine, le projet de communauté d'agglomération se profile. En 2000, la Commune avait acté ce projet, contrairement aux autres collectivités. La Commune devra assurer l'établissement des cartes d'identité, d'environ 5 000 actuellement, des communes des deux cantons de Thonon.

Monsieur le Maire ajoute que la Commune augmente ses investissements avec un juste équilibre pour ne pas s'endetter et une stabilité des impôts locaux.

Monsieur CONSTANTIN souhaite apporter ses observations à la suite de cette présentation :

En préambule, Monsieur CONSTANTIN déplore le travail insuffisant des Commissions des Finances et le problème de la méthodologie adoptée. Ce constat limite les questions et le débat pour tendre vers un arbitrage qu'il qualifie « à la majorité », faisant ainsi abstraction de la démocratie et de la prise en considération des aptitudes de l'opposition.

Sans reprendre le débat de fin Octobre sur les orientations budgétaires, il est utile de rappeler que le vote de ce budget s'inscrit dans un contexte de crise qui se prolonge avec une nouvelle augmentation du chômage et des perspectives très négatives sur l'emploi en 2010. Même si le Gouvernement et les banquiers veulent croire à la reprise, ce qui n'est pas confirmé par l'OCDE et les experts de l'UE, tout le monde s'accorde à prévoir la poursuite de la montée du chômage, la stagnation du pouvoir d'achat et l'augmentation de la pauvreté, comme l'indique le dernier rapport du Secours Catholique.

A Thonon, ce sont plus de 2500 personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté et dans nos écoles ce sont entre 3 et 4 enfants dans chaque classe qui ne mangent probablement pas à leur faim.

Par ailleurs, nous sommes inquiets sur l'évolution des finances communales. L'engagement de compenser la suppression de la TP est valable pour 2010, mais tout reste incertain pour après et la liberté communale va en prendre un coup puisqu'une part encore plus importante de nos recettes proviendra de dotations d'Etat qui évolueront en fonction de ses contraintes et de ses choix, voire des électeurs à privilégier.

Pour le Chef de l'Etat, les collectivités locales dépensent trop alors que ce sont elles qui réalisent la plupart des investissements publics et assurent un minimum de cohésion sociale, bien mise à mal par la crise et par les mesures gouvernementales comme le bouclier fiscal ou la non-remise en cause des niches fiscales qui profitent le plus à ceux qui participent le moins à la solidarité nationale.

Le projet de budget 2010 que vous présentez correspond à votre conception de la gestion : pas de vagues, pas de vraie maîtrise des dépenses et des investissements dans la poursuite « père » des années précédentes mais pas d'économies de gestion et ni les grands projets dont les Thononais ont besoin dans la période actuelle (nous y reviendrons).

Certes une bonne partie des dépenses sont contraintes – nous le savons. Vous nous reprochez également de voter beaucoup de vos propositions, mais de ne pas voter le budget qui finance ces propositions.

Nous disons que ce budget n'est pas celui que nous aurions présenté si 140 voix de plus nous avait mis à votre place. Le votre n'est pas assez maîtrisé et pas assez ambitieux.

Le fonctionnement n'est pas assez maîtrisé

Vous ne pouvez pas annoncer une progression de 4,31 % du fonctionnement alors que l'inflation est prévue à 1,2 % et sera probablement plus faible et que le périmètre de l'activité ne change pas.

Nous avons déjà fait des propositions de réduction des dépenses de fonctionnement, en particulier les dépenses directes de gestion qui elles augmentent de 5,08 %. Nous n'allons pas les répéter ce soir, vous les connaissez par cœur et vous y avez déjà répondu par avance dans le dernier Thonon Magazine.

Les impôts et taxes pesant sur les ménages vont augmenter pour financer ce fonctionnement, au moment où ils subissent la crise de plein fouet : hausse des impôts locaux (même si nous n'augmentons pas les taux), taxe carbone, taxe générale sur les activités polluantes.

Comme nous le savons tous, les impôts locaux qui frappent les ménages sont les plus injustes, en particulier la taxe d'habitation (malgré les allègements que nous avons votés pour les plus défavorisés).

En revanche, il faut accroître les montants prévus pour la solidarité (nous y reviendrons dans nos propositions) pour mieux satisfaire les besoins des thononais.

Quelques questions :

- *Comment concilier - page 9 - la diminution du coût de la gestion du centre social inter-quartier (45K€) alors que nous venons de voter la prolongation du contrat de gestion pour le mois et son extension pour un coût plus élevé ?*
- *Page 10 : à propos de l'augmentation de 5,2 % K€ des frais liés au 10^{ème} anniversaire du jumelage avec Mercer Island, si un voyage est prévu aux USA il serait légitime que les représentants de l'opposition y soient associés, pas comme la dernière fois, où par contre on avait payé un voyage de complaisance (Monsieur Vulliez le sait bien).*
- *Sur la petite enfance (page 17) l'augmentation des dépenses ne correspond pas à l'évolution des recettes*
- *Quant au budget des sports, il serait utile de réfléchir à la contrepartie de la subvention importante à ETGFC qui ne participe pas beaucoup à l'animation de la ville et à l'accueil des enfants.*
- *Dans le budget éducation (page 19), serait-il possible d'avoir une explication sur les crédits de restauration scolaire qui augmentent et la baisse de la prestation Sodexo pour les personnes âgées (page 21). Par ailleurs, la création d'un poste d'ATSEM est-elle pour la maternelle des Arts ou chaque ATSEM a en charge 38 enfants ? Recrutement le plus vite possible.*
- *Le budget du service environnement (page 25) aurait nécessité une présentation de la politique de l'environnement qui ne se résume pas à la collecte des ordures et à l'installation des sanitaires.*
- *Quant à l'urbanisme, les dépenses sont toujours aussi faibles (22 000 €) alors que nous avons de grosses opérations en projet comme la ZAC Dessaix et le quartier de la gare.*

L'investissement est trop limité

Nous approuvons le choix de soutenir les entreprises dans cette période de crise, mais vos propositions sont trop limitées, car le plus souvent il s'agit de la suite d'opérations déjà engagées comme le toit de la Basilique, le FISAC.... Et elles ne permettent pas de mettre en œuvre les

orientations du Grenelle de l'environnement ou celles attendues du Sommet de Copenhague. En particulier les montants consacrés aux pistes cyclables (330 000 €) ou aux travaux d'économies d'énergies (200 000 €) sont trop faibles.

Par ailleurs, la création d'un giratoire Avenue de Senevullaz pour 300 000 € a-t-elle un intérêt public ou est-t-elle destinée à desservir le cinéma multi-salles ?

Nos priorités

Nous aurions fait d'autres choix autour de 3 grandes priorités :

La solidarité avec :

- *L'augmentation de la subvention au CCAS pour faire face à l'augmentation de la pauvreté, alors que cette subvention baisse légèrement (- 1%).*
- *Une meilleure information et une facilité de déplacement pour les personnes âgées afin de permettre à la plupart d'entre elles de participer aux activités qui leur sont dédiées.*
- *La maîtrise communale sur un nouveau foyer de PA, ou la reprise du Val Fleury.*
- *La création d'une nouvelle crèche dans les quartiers Est pour correspondre aux besoins des jeunes parents avec d'abord sa traduction en investissements puis en fonctionnement.*

L'environnement et le développement durable avec :

- *Un effort important de maîtrise de l'énergie et d'utilisation d'énergies durables dans les bâtiments municipaux. Bien supérieur aux 200 000 € que vous prévoyez (au minimum 1 M/an).*
- *La mise en œuvre d'un plan de création de pistes cyclables, pas seulement 330 000 € Avenue de Corzent. C'est d'un plan ambitieux dont nous avons besoin sur plusieurs années en y consacrant au moins 1 M/an.*
- *La mise en œuvre d'un plan de déplacements avec une vraie priorité aux transports en commun et aux « déplacements doux » et la réalisation du passage sous les voies ferrées dans le secteur de l'Avenue des Vallées. Le budget 2010 pourrait prévoir les études.*

L'aide à la création d'emplois avec :

- *La création d'une pépinière d'entreprises pour aider à la création notamment dans les secteurs porteurs des économies d'énergies, des énergies renouvelables, des nouveaux modes de construction. L'inauguration d'une maison « zéro énergie » à Meythet (avec Prioriterre) a bien montré qu'il y avait peu de compétences dans ce domaine dans notre département et qu'il y avait un vrai marché à développer.*

Pour financer ces priorités : des économies de gestion dans d'autres domaines pour ne pas accroître nos coûts de fonctionnement et un recours supplémentaire à l'emprunt pour financer l'investissement supplémentaire, puisque notre endettement est faible.

Avoir un endettement limité n'est pas une fin en soi. L'important est que l'endettement permette de créer des richesses ou d'éviter de futures dépenses. C'est bien l'objet de nos propositions.

Vous voyez bien qu'il y a des divergences fortes entre votre projet de budget et celui que nous proposons.

La parole est ensuite donnée à Monsieur ARMINJON :

Le vote du budget primitif est un acte politique. C'est donc sur ce plan que je souhaite commenter votre projet de budget pour 2010.

Si la section « fonctionnement » relève plus de la gestion courante en ce qu'elle est contrainte par des équilibres imposés (absence de découvert, non recours à l'emprunt, autofinancement minimum), la section « investissement » est le témoin de votre aptitude à préparer l'avenir.

Or, le moins que l'on puisse dire, c'est que le compte n'y est pas. Si l'on excepte les dépenses obligées du propriétaire (entretien des voiries et bâtiments), force est en effet de constater que vos prévisions ne répondent pas aux enjeux de demain.

Ainsi de l'absence d'étude sérieuse pour la révision générale des règles d'urbanisme; alors même que vos erreurs en la matière ont été criantes par le passé. A titre d'exemple, je regrette de vous voir les reproduire en laissant s'implanter en périphérie de ville un cinéma multiplexe, qui avait pourtant toute sa place en centre-ville.

Ainsi également de l'insuffisance des crédits engagés pour la réalisation rapide d'un passage sous la voie ferrée reliant l'avenue des Vallées au centre-ville. Après avoir écarté durant quinze ans ce projet de votre prédécesseur (dont la pertinence a pourtant été soulignée par l'étude sur le plan de circulation), vous semblez maintenant sous-estimer l'urgence à le mettre en œuvre pour accompagner le désenclavement ferroviaire (CEVA+TER) et son corollaire : l'augmentation significative de la fréquence des trains et leur cadencement.

Ainsi encore de votre attentisme sur le projet de stade censé accompagner l'accession à l'élite d'un club sportif chablaisien. Par son exposition médiatique et l'engouement populaire qu'il suscite, le football peut pourtant être le vecteur d'un projet structurant articulé autour de la réalisation d'un équipement polyvalent capable d'accueillir des manifestations de toute nature (compétitions sportives, concerts, meeting...) Il nous faut donc saisir cette opportunité en implantant cet équipement à Thonon et en le concevant de telle manière à ce qu'il participe pleinement au rayonnement sportif, culturel et économique de notre cité.

L'économie est comme toujours le parent pauvre de votre action et il aura fallu, là aussi, attendre quinze ans pour vous voir reprendre une idée de votre opposition visant à créer une pépinière d'entreprises.

Je doute cependant que cet effort, ainsi que ceux fournis dans le cadre du FISAC soient suffisants à préparer notre territoire aux mutations économiques qui s'annoncent et ce, d'autant que le désenclavement attendu du Chablais s'accompagnera nécessairement d'une intensification de la concurrence et d'une évolution des modes de consommation (mobilité et e-commerce).

Domage donc que vos engagements relèvent plus de la cosmétique que du choix raisonné procédant d'une vision à long terme de notre ville et de ses perspectives de développement.

Pour ces raisons et d'autres que j'ai déjà eu à vous exposer lors du débat d'orientation budgétaire, nous nous abstenons sur ce projet de budget.

Monsieur BUQUIN donne suite aux remarques formulées :

- La commission des Finances et le débat d'orientation budgétaire permettent le débat sur toutes propositions.
- Le budget d'investissement présente des opérations pluriannuelles et des coûts partis, dont l'importance des montants reflète les projets ambitieux, projets que la Commune, en qualité de propriétaire, assume.
- Concernant le fonctionnement, il s'avère surpris alors que le financement est de l'ordre de 700 000 euros. Il est donc maîtrisé avec un autofinancement qui augmente tous les ans et un différentiel dépenses / recettes toujours favorable, ainsi qu'une épargne brute de 1,1 M€.
- Le CCAS a besoin de la subvention de 0,96 % liée au départ en retraite, du RSA au CG 74, besoin du coût des repas, et des charges de loyer de CAP Retraités.
- Quant au désendettement et à la hausse des investissements, cela s'avère positif.

Monsieur le Maire réagit à son tour sur les commentaires de Monsieur CONSTANTIN et de Monsieur ARMINJON :

- Il souligne que pour la 7^{ème} année, les taux d'imposition n'augmenteront pas. Quant à l'augmentation programmée des bases, il rappelle que le niveau des taux sur la Commune est d'environ 25 % moins élevé qu'ailleurs.

- Pour les dépenses de solidarité et les déplacements des personnes âgées, il souligne le succès du système « Allobus », dont une communication plus conséquente peu rester à envisager.
- Concernant la privatisation du Val Fleuri, la Commune n'a pas vocation à gérer une EPHAD.
- En terme de crèche, le secteur de la Petite Enfance affiche un pourcentage des offres de place supérieur à la moyenne nationale. Pour la question des crèches d'entreprises, ces dernières, suite à une étude, n'étaient pas prêtes à assumer une part du financement, tout comme les Hôpitaux du Léman.
- Les parcs de stationnement dispose d'une subvention d'équilibre importante eu égard, notamment, à la dotation aux amortissements, mais également à un parc opérationnel et modernisé. Le prix du stationnement ne pourrait subir cette nécessité sous peine de nuire également aux commerces du centre ville, pénalisant la clientèle et contraire au dossier du FISAC.
- Le crédit pour le développement durable s'élève à 200 000 euros, voire au delà si l'on comptabilise tous les travaux réalisés en parallèle. L'installation d'un système de géothermie au Pillion fut un projet précurseur dans toute la région. La priorité est mise sur le développement du chauffage solaire et de la baisse pour moitié de l'éclairage, dans le cadre du FISAC notamment. Si l'on prend en considération, les travaux dans les écoles, les nouveaux vitrages, etc, l'ensemble de ces opérations approcherait un montant avoisinant le million d'euros.

Madame BAUD-ROCHE indique qu'une pépinière d'entreprises doit être un projet intercommunal, car elle nécessite la création de 700 entreprises pour être viable. Ce projet s'est précisé en 2008 avec la Communauté de Communes du Pays d'Evian, la Communauté de Communes des Collines du Léman, la Communauté de Communes du Bas Chablais et la commune de Thonon. La commission économique qui s'est tenue le 9 décembre dernier a retenue la création d'une pépinière d'entreprises généraliste.

Il est nécessaire, selon Madame BAUD-ROCHE, de maintenir l'outil commercial dans la zone d'activité Espace Léman.

Concernant le maintien de l'activité industrielle, elle est en adéquation avec les possibilités d'acquisition de terrain liées aux opportunités de vente.

D'autre part, pour activer la venue d'entreprises de très haute technologie, elle reste difficile en considération des conditions nécessaires, et notamment en terme de manque d'équipements, tels que la fibre optique par exemple.

Monsieur le Maire ajoute à l'attention de Monsieur ARMINJON qu'un montant de 30 000 euros est programmé (page 44) pour l'étude du franchissement routier de la voie ferrée au centre ville, avec le concours de RFF et de la SNCF. D'autre part, la réalisation d'un grand stade pose également la problématique de l'équipe de football actuelle et de ses possibilités d'évolution en D2. Un stade de 12 000 places est certes un projet intéressant, mais les exigences démentielles de la fédération et la réalité économique induisent un coût de 3 000 euros par place. Concernant le Centre de Formation, à l'heure actuelle, rien n'est décidé. En conclusion, ce dossier reste compliqué et risqué en terme de stratégie d'aménagement du territoire.

Monsieur CONSTANTIN souhaite réagir sur le mode d'élaboration du budget. Il remarque que la Commission des Finances permet de poser des questions mais ne prend pas en compte les contre propositions. Elle se limite à une lecture et l'élaboration du budget souhaité. Quant à la subvention du CCAS, il constate qu'elle augmente de 3 % et les frais de gestion de 5,4 %.

Monsieur BUQUIN conclut que le débat d'orientation budgétaire reste une bonne étape de préparation préalable de manière détaillée et que la Commission des Finances peut étudier toutes les propositions sur la base de ce que Monsieur CONSTANTIN voudra apporter.

A l'issue de la présentation du budget, le projet de BP 2010 est soumis au vote de l'assemblée, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes et il est adopté par 27 voix pour, 6 voix contre (M. CONSTANTIN, M. MOILLE, M. LORIDAN, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, Mme BAPT-DUFRESNE) et 6 abstentions (M. ARMINJON, M. CHESSEL, M. GANTIN, M. ARMINJON porteur du pouvoir de Mme RAYMOND, M. CHESSEL porteur du pouvoir de Mme PREVAND, M. GANTIN porteur du pouvoir de M. DALIBARD).

REGIE DU FUNICULAIRE – VOTE D’UNE SUBVENTION D’EQUILIBRE POUR LA GESTION 2009

Sur proposition de Monsieur BUQUIN, le Conseil Municipal approuve ; par 33 voix pour et 6 abstentions (M. ARMINJON, M. CHESSEL, M. GANTIN, M. ARMINJON porteur du pouvoir de Mme RAYMOND, M. CHESSEL porteur du pouvoir de Mme PREVAND, M. GANTIN porteur du pouvoir de M. DALIBARD), au titre de l'exercice 2009, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 112 000 € H.T, qui permet de financer le déficit d'exploitation et la dotation aux amortissements liée à la rénovation de cet équipement.

PARCS DE STATIONNEMENT – VOTE D’UNE SUBVENTION D’EQUILIBRE POUR LA GESTION 2009

Sur proposition de M. BUQUIN, le Conseil Municipal approuve, par 27 voix pour et 12 abstentions (M. CONSTANTIN, M. MOILLE, M. LORIDAN, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, Mme BAPT-DUFRESNE M. ARMINJON, M. CHESSEL, M. GANTIN, M. ARMINJON porteur du pouvoir de Mme RAYMOND, M. CHESSEL porteur du pouvoir de Mme PREVAND, M. GANTIN porteur du pouvoir de M. DALIBARD), au titre de l'exercice 2009, une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 435 000 € H.T.

ETABLISSEMENT THERMAL – ACTIVITES TAXEES – VOTE D’UNE SUBVENTION D’EQUILIBRE POUR LA GESTION 2009

Monsieur CONSTANTIN sollicite des informations sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de l'Etablissement Thermal.

Monsieur le Maire lui indique que ceux-ci n'ont pas encore commencé, seul le déménagement des combles est en cours, et que l'autorisation de travaux pour la phase 1 a été délivrée.

Sur proposition de Madame CHEVALLIER, le Conseil Municipal approuve, par 33 voix pour et 6 abstentions (M. ARMINJON, M. CHESSEL, M. GANTIN, M. ARMINJON porteur du pouvoir de Mme RAYMOND, M. CHESSEL porteur du pouvoir de Mme PREVAND, M. GANTIN porteur du pouvoir de M. DALIBARD), au titre de l'exercice 2009, une subvention d'équilibre de 234 446 € H.T. sur le budget "Cure" (Activités taxées).

SUBVENTIONS – EXERCICE 2009 – SUBVENTION VERSEE AU CCAS AU TITRE DE LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur BUQUIN et en confirmation de la délibération précédente, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, sur l'exercice 2009, la subvention au profit du CCAS pour un montant de 270 918,48 € et d'autoriser l'émission du titre de recettes correspondant.

SUBVENTIONS 2010 - ACOMPTE SUR SUBVENTIONS ANNUELLES

Afin de faciliter la gestion de trésorerie des associations, le Conseil Municipal délibère chaque année sur l'attribution d'un acompte de subventions aux associations les plus importantes pour leur permettre de faire face à leurs engagements des premiers mois de l'année.

Cette disposition figure dorénavant dans les conventions passées récemment entre la Ville et les associations qui bénéficient d'une subvention de plus de 23 000 €.

En conséquence, une nouvelle délibération est nécessaire, uniquement en faveur des organismes pour lesquels il n'existe pas de convention ou pour lesquels la convention établie, avant l'entrée en vigueur du décret, ne mentionnait pas de disposition en terme d'acomptes.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le virement des acomptes sur les subventions 2010.

TARIFS MUNICIPAUX – EXERCICE 2010

Monsieur ARMINJON souhaite savoir si les propositions ad hoc sont basées sur l'étude du service concerné relatif aux coûts réels.

Monsieur le Maire lui indique que ce travail est effectué en continu pour l'établissement de la tarification.

Au terme de l'examen des projets de tarifs municipaux de l'année 2010 et sur proposition de Monsieur BUQUIN, le Conseil Municipal a approuvé ceux-ci, applicables dès le 1^{er} janvier 2010, par 27 voix pour et 12 abstentions (M. CONSTANTIN, M. MOILLE, M. LORIDAN, Mme ALBERTINI-PINGET, Mme JOST-MARIOT, Mme BAPT-DUFRESNE M. ARMINJON, M. CHESSEL, M. GANTIN, M. ARMINJON porteur du pouvoir de Mme RAYMOND, M. CHESSEL porteur du pouvoir de Mme PREVAND, M. GANTIN porteur du pouvoir de M. DALIBARD), à savoir :

- Droits de voirie – Tarification 2010
- Voirie – Droits de place – Foires et Marchés – Tarification 2010
- Droits de voirie – Pavillons de vente – Tarification 2010
- Droits de voirie – Petit train du centre ville – Tarification 2010
- Droit de voirie – Petit train de Rives – Tarification 2010
- Voirie – Droits de place – Tarif d'occupation du Domaine Public en dehors des Foires et Marchés – Tarification 2010
- Voirie – Droits de place – Vide greniers, brocantes, puces nautiques – Tarification 2010
- Droits de voirie – Voitures à glaces, Crêpes, Gaufres, etc... - Tarifications 2010
- Port de Rives - Stationnement payant sur la voirie pour les usagers du Port de plaisance de Rives – Tarification 2010
- Patrimoine communal – Location de matériel pour les fêtes et cérémonies – Tarification 2010
- Régie de Recettes "Documents Administratifs" – Tarification 2010
- Parking de la Rénovation et ex-entrepôt Dubouloz – Revalorisation des loyers des garages fermés et des emplacements de stationnement – Tarification 2010
- Château de Sonnaz – Tarification 2010 – Location des salles
- Espace de Tully – Tarification 2010 – Location des salles
- Espaces des Ursules – Tarification 2010 – Location des salles
- Location du parc du Château de Rives et du Domaine de Montjoux – Tarification 2010
- Patrimoine communal - Tarification 2010 – Location de matériels de chantier, de plantes et coût horaire de main d'œuvre
- Budgets Eaux & Assainissement - Tarification pour 2010
- Cimetière - Tarification 2010
- Elections - Communication et copie de la liste électorale – Tarifs 2010
- Funiculaire – Tarifs 2010

- Stationnement payant sur voirie – Tarifs 2010
- Stationnement - Parcs souterrains – Tarifs 2010
- Culture - Musées – Tarifs 2010
- Médiathèque municipale – Tarifs 2010
- CCAS - Repas du Foyer Restaurant et des repas à domicile – Tarifs 2010
- Plage Municipale – Tarifs 2010
- Etablissement Thermal – Tarifs pour l'année 2010
- Maison des Sports - Location de la salle Omnisports et des salles annexes – Tarifs 2010
- Politique de la Ville – Point Net – Point Cyb - Tarifs 2010
- Politique de la Ville – Espace Grangette – Location des salles de spectacle et de réunion – Tarifs 2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

**La séance du prochain Conseil Municipal est envisagée
le mercredi 27 janvier 2010 à 20h00**